



L'INTOXICATION AU CANNABIS CHEZ LE CHIEN



L'intoxication au cannabis est de plus en plus fréquente chez le chien. Ces intoxications sont généralement accidentelles, suite à l'ingestion de mégots, de feuilles séchées, de résine ou de gâteaux contenant du cannabis. Une prise en charge par un vétérinaire est souvent nécessaire mais le pronostic est généralement bon.

À quoi est due l'intoxication au cannabis ?

Lors d'intoxication au cannabis, les signes cliniques sont dus aux cannabinoïdes, des substances psychoactives, dont la plus active est le THC (delta-9-tétrahydrocannabinol). Le THC agit sur le cerveau et est à l'origine de nombreux symptômes.

Quels sont les signes observés lors d'intoxication au cannabis ?

Les signes cliniques apparaissent dans les 3 heures suivant l'ingestion et sont très variés :

- Troubles neurologiques: alternance de phases d'agitation et de somnolence, pertes d'équilibre, dilatation des pupilles voire crises convulsives dans les cas les plus graves ;
- Troubles digestifs: vomissements, hypersalivation, augmentation de l'appétit, incontinence fécale ;
- Troubles cardiorespiratoires: augmentation ou diminution de la fréquence cardiaque et respiratoire ;
- Troubles généraux : tremblements, hyperthermie ou hypothermie, incontinence urinaire.

Les symptômes durent en général 12 à 72h, dépendamment de la dose ingérée.

Comment diagnostiquer une intoxication au cannabis ?

Le diagnostic d'une intoxication au cannabis peut être difficile car il se fait à partir des signes cliniques, souvent vagues et variés, et l'histoire des propriétaires. Les propriétaires restent souvent discrets sur les circonstances. Ceci est une erreur car en n'informant pas correctement votre vétérinaire, vous pourriez mettre la vie de votre animal en danger.

Quels sont les traitements ?

Si votre animal a mangé récemment du cannabis, il est recommandé de consulter rapidement un vétérinaire pour qu'il puisse le faire vomir si possible. Par contre si votre animal présente des signes neurologiques importants, le faire vomir est déconseillé voire dangereux. Par la suite, votre vétérinaire pourra donner des traitements visant à limiter l'absorption digestive et les symptômes. La plupart du temps, une hospitalisation est nécessaire pour surveiller votre animal et adapter les traitements au besoin (fluides par voie intraveineuse, anti-vomitif, anti-convulsivant...).

Par Édouard Martin, D.M.V., I.P.S.A.V., clinicien enseignant en urgentologie et soins intensifs

Hôpital des animaux de compagnie
Centre hospitalier universitaire vétérinaire

Téléphone: (450) 778-8111
www.chuv.umontreal.ca